



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 30 JUIN 2008**

**COMPTE RENDU**

Date de Convocation : *L'an deux mille huit, le trente juin, à 19 heures 30,*  
19/06/2008

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Dodrelle, M. Piollet, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Chopin, Mme Bouchet, M. Le Bihan, Mme Chatelier, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, Mme Larangeira, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, M. Naturel, Mme Dru-Genthier (jusqu'à 21h45), M. Deck (à compter de 20h40), Mme Thibaud, M. Colas, M. Eouzan, Mme Decock, Mme Cambon, M. Denis, Mme Maye.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** Melle Portier (P/Mme Chatelier), M. Steri (P/M. Eouzan).

***Madame BOUCHET a été désignée comme Secrétaire de Séance.***

**Monsieur le Maire** donne lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire** demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire trois dossiers supplémentaires à l'ordre du jour :

- désignation des membres de la Commission des Impôts
- désignation des membres de la commission électorale
- désignation d'un représentant à l'Etablissement public foncier.

**Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE**, délibère et accepte que ces trois dossiers soient ajoutés à l'ordre du jour.

**1) Désignation d'un Correspondant défense**

=> **DELIBERE** et **DESIGNE A LA MAJORITE 7 abstentions**, Monsieur René BALAC en qualité de Correspondant Défense.

**2) CNAS – désignation d'un délégué local**

=> **DELIBERE** et **PROCEDE** au vote pour la désignation d'un délégué local au CNAS (Comité national aide sociale) :

- Mme Dodrelle obtient 22 voix
- Mme Maye obtient 6 voix

**Mme Nicole DODRELLE** est désignée correspondant local du CNAS.

**3) Désignation d'un titulaire supplémentaire au SIPIA (Syndicat Intercommunal Assainissement Parmain/L'Isle-Adam)**

En raison d'éléments manquants, Monsieur le Maire propose de renvoyer cette question au prochain Conseil municipal.

#### **4) Nomination des titulaires et suppléants à la commission d'Appel d'Offres**

=> **DELIBERE** et **DESIGNE** à l'**UNANIMITE** les titulaires et les suppléants à la commission d'appel d'offres :

M. Roland GUICHARD Président, Titulaire	
M. René BALAC Vice Président, Titulaire	
M. Christian PIOLLET, Titulaire	M. Loïc LE BIHAN, Suppléant
M. Serge HATOT, Titulaire	M. Guy PIGNE, Suppléant
Mme Anne-Marie LACHAUX, Titulaire	Mme Michèle BOUCHET, Suppléante
Mme Nathalie DECOCK, Titulaire	M. Francis DENIS, Suppléant

#### **5) Convention avec les communes de Valmondois et Butry S/Oise pour accès au Centre de loisirs de Parmain – régularisation 2007/2008 et renouvellement 2008/2009**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer la convention avec les villes de Valmondois et de Butry S/Oise, régularisation 2007/2008 et renouvellement 2008/2009 avec une majoration de 3,75 % pour l'accueil de loisirs.

Participations 2007/2008 : 4,30 euros

Participations 2008/2009 : 4,50 euros

#### **6) Dissolution du syndicat du collège des Coutures (Parmain, Valmondois, Butry, Nesles la Vallée)**

=> **DELIBERE** et **SOLLICITE** à l'**UNANIMITE** la dissolution du Syndicat du Collège des Coutures, compte-tenu que les emprunts sont arrivés à leur terme.

#### **7) Transfert des garanties d'emprunt du groupe « Logement Francilien » à « Coopération et Famille »**

=> **DELIBERE** et **ACCORDE** à l'**UNANIMITE** le transfert de la garantie de la Ville de Parmain pour les emprunts contractés par le Logement Francilien à Coopération et Famille en raison de la cession d'activité du Logement Francilien à cet organisme.

#### **8) Proposition d'adhésion à l'association APELNA (Association des communes du Val d'Oise pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes)**

=> **DELIBERE** et **ACCEPTTE** à l'**UNANIMITE** l'adhésion de la Ville de Parmain à l'APELNA (Association des communes du Val d'Oise pour la protection de l'environnement et la limitation des nuisances aériennes) dont le montant est fixé à 0,076 euro par habitant.

#### **9) Tarifs Plage de l'Isle-Adam 2008**

=> **DELIBERE** et **FIXE** à l'**UNANIMITE** les tarifs pour l'accès des Parminoises à la plage de l'Isle-Adam.

Adultes : 5,70 euros

Enfants : 3,70 euros

compte-tenu de la prise en charge par la commune de 50 % du prix d'achat des billets.

#### **10) Tarifs restauration scolaire**

=> **DELIBERE** et **FIXE** à l'**UNANIMITE** les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2008/2009.

Prix par repas et par enfant pour les familles ayant :	Tarifs 2007/2008	Tarifs 2008/2009
1 enfant inscrit en cantine	3,35	3,48
2 enfants inscrits en cantine	3,06	3,17
3 enfants inscrits en cantine	2,90	3,01
Prix par repas et par adulte (boissons et cafés compris)	4,88	5,06

Prix par repas et par enfant pour les enfants extérieurs à Parmain	6,87	7,13
Repas occasionnel	3,48	3,61
Repas personnel communal	2,73	2,83
Repas P.A.I.	1,12	1,16

### 11) Tarifs Centre de loisirs et Club Ados

=> **DELIBERE** et **FIXE** à l'**UNANIMITE** les tarifs du Centre de loisirs (ci-après) et du Club Ados pour l'année 2008/2009.

#### **Club Ados :**

- Parminois : 46 euros/an
- Extérieurs : 66 euros/an

*Arrivée de Monsieur DECK à 20h40.*

### 12) Tarifs des salles municipales

=> **DELIBERE** et **FIXE** à l'**UNANIMITE** les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2008/2009.

<b>Salles</b>	<b>Eté</b>	<b>Hiver</b>
Salle Jean Sarment	350,00 €	500,00 €
Gymnase Alain Colas	320,00 €	480,00 €
Salle des Associations	320,00 €	480,00 €

### **13) Tarifs des concessions et taxes d'inhumation**

=> **DELIBERE** et **FIXE** à l'**UNANIMITE** les tarifs des concessions cimetièrè et taxes d'inhumation dans les cimetières communaux.

	<b>Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2008</b>	Anciens tarifs
<u>Concessions :</u> 15 ans 30 ans 50 ans	<b>185 €</b> <b>360 €</b> <b>720 €</b>	180 € (+ 2,70 %) 350 € (+ 2,78 %) 700 € (+ 2,78 %)
<u>Taxe de 2<sup>ème</sup> inhumation :</u> 15 ans – 30 ans – 50 ans	<b>15,24 €</b>	
<u>Exhumation :</u> par corps exhumé	<b>75 €</b>	
<u>Vacations funéraires</u>	<b>21 €</b>	20 €
<u>Caveau provisoire :</u> Ouverture/fermeture du caveau Forfait pour occupation de 1 à 10 jours A partir du 11 <sup>e</sup> jour et les suivants	<b>5 €</b> <b>50 €</b> <b>5 €</b>	0,91 € 4,57 € 1,52 €

### **14) lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre**

=> **DELIBERE** et **ACCEPTTE** à l'**UNANIMITE** la création d'une aire d'accueil des gens du voyage, sollicite les subventions, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de maîtrise d'œuvre, et l'appel d'offre correspondant.

### **15) Demande de subventions auprès de la C.de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs**

=> **DELIBERE** et **SOLLICITE** à l'**UNANIMITE** les subventions nécessaires à la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts.

### **16) Demande de subvention « Théâtre de Verdure »**

=> **DELIBERE** et **SOLLICITE** à l'**UNANIMITE** la subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire pour la création d'un théâtre de Verdure.

### **17) Convention de mise à disposition à titre gratuit de parcelles de terrain allée des Peupliers et rue Blanchet**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil général pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de terrain comprise dans le domaine privé départemental, situé allée des Peupliers et rue Blanchet.

### **18) Convention entre la ville et l'association syndicale libre du Val de Parmain pour la mise en place d'abris conteneur**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association syndicale libre du Val de Parmain pour assurer la maîtrise d'ouvrage relative à l'installation d'abris conteneurs dans la résidence du Val de Parmain.

### **19) Sortie du patrimoine communal d'un véhicule Renault Twingo**

=> **DELIBERE** et **ACCEPTÉ** à l'**UNANIMITE** de procéder à la sortie de l'inventaire d'un véhicule communal de marque Renault Twingo dont la date de première mise en circulation est le 4/10/1994 en raison des nombreuses réparations à effectuer sur ce véhicule et la cession éventuelle à un agent.

### **20) Sortie de l'inventaire communal d'un véhicule Renault Kangoo**

=> **DELIBERE** et **ACCEPTÉ** à l'**UNANIMITE**, la sortie de l'inventaire d'un véhicule communal de marque Renault Kangoo dont la première date de mise en circulation est le 20/08/1998 en raison des nombreuses réparations à effectuer sur ce véhicule et sa cession éventuelle pour pièces détachées.

### **21) Lancement de la maîtrise d'œuvre (projet de construction d'une caserne de gendarmerie)**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'une caserne de gendarmerie.

### **22) Autorisation de signer – caserne de gendarmerie et parvis de l'église**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou Monsieur Chopin à signer les actes notariés nécessaires à la construction de la caserne de gendarmerie, du parvis de l'église et du campanile.

### **23) Acquisition d'une parcelle 30 rue du Maréchal Joffre pour aménagement d'un parking**

=> **DELIBERE** et **AUTORISE** à l'**UNANIMITE** Monsieur le Maire, Madame Dodrelle ou Monsieur Chopin à signer l'acte notarié pour l'acquisition d'un terrain situé rue du Maréchal Joffre.

### **Questions diverses :**

#### **24) Commission Communale des Impôts Directs**

=> **DELIBERE** et **DESIGNE** à l'**UNANIMITE** les membres de la Commission des Impôts conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Titulaires	Suppléants
<b><u>Taxe d'Habitation :</u></b> 1 – L. LE BIHAN 2 – I. GOURBEAULT 3 – M. DRU-GENTHIER 4 – G. NATUREL 5 – M. PARISE	1 – F. KISLING 2 – E. HUNAUT 3 – MATHON 4 – S. AUBERT 5 – G. PIGNE
<b><u>Taxe Foncière :</u></b> 6 – C. MOURGET 7 – N. DECOCK 8 – S. HATOT 9 – AM. LACHAUX 10 – JM. GAVELOT 11 – C. MARCHOIS	6 – M. MANCHET 7 – J. CAMBON 8 – F. EOUZAN 9 – M. BOUCHET 10 – L. CHATELIER 11 – C. BOUVARD
<b><u>Taxe Professionnelle :</u></b> 12 – R. GUICHARD 13 – F. AFONSO 14 – Mme WAROCCO 15 – JP. TARTARE	12 – S. LARANGEIRA 13 – P. DECK 14 – JP. BARDET 15 – M. PARCELIER
<b><u>Bois et Forêts :</u></b> 16 – L. DELALEU	16 – C. SINEAU

## **25) Commission électorale**

=> **DELIBERE et DESIGNE à l'UNANIMITE** les membres de la Commission électorale.

- Monsieur TANTARDINI, délégué du Préfet,
- Monsieur PARISE, délégué du Préfet
- Monsieur MOURGET, délégué de l'Administration et du TGI
- Monsieur DRUEL, délégué de l'Administration et du TGI
- Madame MATHON, délégué de l'Administration et du TGI

## **26) Etablissement Public Foncier**

=> **DELIBERE et DESIGNE à l'UNANIMITE** des votants (1 abstention) Madame Anne-Marie LACHAUX en qualité de représentant de la Ville de Parmain à l'Etablissement Public Foncier.

Questions diverses posées par la minorité à Monsieur le Maire :

1) *Question : Nous renouvelons la demande de planning prévisionnel des conseils municipaux.*

Réponse : Le conseil municipal est fixé en fonction des nécessités de services et des circonstances, mais un conseil municipal par trimestre.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 29 septembre à 19h30, le 22 septembre réunion informelle sur le règlement intérieur à 19h30.

2) *Question : Nous souhaitons que tous les conseillers municipaux aient communication du calendrier et des heures de toutes les commissions*

R : Difficile à mettre en œuvre s'il n'y a pas de sujet à débattre.

3) *Question : Dans les comptes-rendus écrits des commissions, ne sont présentées que les propositions retenues. A titre informatif, toutes les propositions devraient y figurer.*

R : Cette question doit être évoquée en commission.

4) *Question : Pour les animations municipales publiques Monsieur Le Bihan a expédié aux membres de la commission des sports un bilan de la journée du « Parcours du Cœur ». Ce retour est-il la règle dans toutes les commissions ?*

R : Cette question est à voir en commission.

5) *Question : Le règlement intérieur du Conseil municipal doit être voté à la prochaine séance, nous souhaitons voir adressé à chaque conseiller, sous huitaine, une copie de celui qui est en vigueur.*

R : Le règlement intérieur sera voté en septembre, les délais seront respectés.

6) *Question : Nous souhaitons avoir communication du calendrier et des comptes-rendus de réunions de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, qui est établi sur l'année.*

R : La Communauté de Communes se réunit 3 fois par an. Prochaine séance le 12 décembre.

7) *Question : Quelles sont pour la commune, les échéances datées et chiffrées dans la perspective de respecter la loi SRU ?*

R : A l'échéance 2022 – 245 logements doivent être réalisés.

8) *Question : Communication aux conseillers de l'inventaire des biens immobiliers et mobiliers de la commune et leur destination.*

R : L'inventaire est en cours d'actualisation, il sera communiqué ultérieurement.

9) *Question : Quelles sont les fonctions dédiées au site Internet de la commune.*

R : A l'information des administrés. Monsieur Kisling se chargera de la mise en place d'un groupe de travail.

10) *Question : Quel est le montant du budget attribué à la formation des élus et sa répartition.*

R : 500 euros.

11) *Question : Quels sont les avantages liés à l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Vexin ?*

Réponses :

- L'image de marque
- La charte paysagère. Précurseur (Parmain en 1995)
- Les subventions.

## **TRAVAUX :**

12) *Question : Concernant l'arrêté de mise en péril du 13/06 portant sur le mur qui risquait de s'écrouler à l'angle des rues de l'Abreuvoir et Wilson, quelle procédure est entamée ?*

R : Seul le maire est compétent, ce sont ses prérogatives propres.

13) *Question : Que deviennent les pierres du mur qui s'est écroulé dans la rue Blanchet ? Une procédure a-t-elle été engagée par le propriétaire ou par la commune ?*

R : Elles ont été enlevées par le propriétaire qui a fait le nécessaire.

14) *Question : Qui a réalisé la signalisation de la rue Poincaré (services municipaux ou entreprise spécialisée dans la signalisation). Quel en a été le coût (pose et dépose de la signalisation Stops, marquage au sol et effacement).*

R : Ceci est une décision du Maire, qui a été sollicité par le Département. Il s'agit de panneaux ville. Sur le papier cela donnait satisfaction et sur le terrain, on a décelé des difficultés.

15) *Question : Des travaux de voirie dans la rue de l'Oise seront-ils réalisés ? (elle pourrait être en réfection au même moment que les rues Wilson Blanchet, puisque dans cette période elle devrait être moins fréquentée).*

R : Ils seront faits, mais pas en 2008.

16) *Question : Qu'en est-il du petit parking récemment créé rue Joffre, qui n'est occupé que partiellement alors que des voitures continuent à être stationnées de manière à empêcher toute visibilité ?*

R : Une réglementation sera mise en place à la rentrée de septembre pour renforcer les zones de stationnement.

## **CIRCULATION :**

17) *Question : Serait-il possible d'installer un miroir au stop de l'intersection rue des Chantereines/rue du Maréchal Joffre, il n'y a aucune visibilité quand on arrive de Ronquerolles vers l'église. Les gens arrivant de la rue des Chantereines circulent vite car ils se pensent protégés par le stop et c'est très dangereux.*

R : Monsieur le Maire indique que la commission de circulation étudiera cette question à la rentrée.

18) *Question : La disposition du stationnement sur toute une partie de la rue du Maréchal Joffre rend la circulation périlleuse notamment dans les courbes, est-il possible de la revoir ?*

R : Cette question sera étudiée en commission circulation.

## **Affaires Scolaires :**

19) *Question : Les tarifs de la Sogeres ont augmentés de 5 % et été répercutés dans les tarifs de la cantine scolaire, qu'en est-il pour les repas portés au domicile de nos aînés dépendants ?*

R : Le CCAS est là pour prendre en partie ou en totalité les frais de repas, de plus, la hausse a été négociée, elle ne sera que de 3,75 %. Pour les personnes en difficultés, une étude sera faite par le CCAS.

20) *Question : La commission a proposé une forte augmentation des tarifs du Centre de loisirs, qu'est-ce qui justifie une telle envolée ?*

R : Ceci a fait l'objet d'une délibération à la question n°11.

## **Vie communale :**

21) *Question : Le devenir des 50 enfants de Parmain inscrits à la musique. A la rentrée ils feront quoi ?*

R : La rentrée sera faite normalement, il s'agit de fausses rumeurs. La commune augmentera sa participation du fait du désistement de la DRAC.

22) *Question : Quel est le bilan 2008 de la fête de la Ville ?*

R : Cette question devra être analysée en commission.

23) *Question : Quelle communication a été mise en place pour informer les habitants que les bulbes de printemps étaient à leur disposition ?*

R : L'agent communal qui en avait la charge a eu un décès dans sa famille. Il n'a pas été en mesure de faire la publicité prévue, mais il y a eu un article sur le site de la Ville.

24) *Question : Le programme de la fête de l'environnement qui aura lieu les 13 et 14 septembre ne prévoit pas de limitation des déplacements motorisés, y a-t-il des dispositions qui seront prises pour les réduire ?*

R : Monsieur le Maire indique qu'il craint que cela soit mal vécu par les administrés après les nombreux travaux et blocages sur 2008.

25) *Question : La distribution du bulletin municipal est fantaisiste, quelles solutions pour y remédier ?*

R : Plusieurs essais ont été faits. Une idée de groupage : voir avec la Poste, adresser nominativement à chaque administré, Madame Bouvard communiquera sur ce sujet.

26) *Question : Pour ce même bulletin, nous voulons recevoir la lettre qui précise la date de remise des articles et de parution.*

R : Solution déjà apportée par la déléguée Madame BOUVARD.

27) *Question : Quelles sont les solutions envisageables pour que les haies des propriétés privées n'encombrent pas le passage de piétons sur les trottoirs ?*

R : Le policier municipal fait la chasse et a verbalisé les contrevenants. Il en est de même pour le stationnement sur les trottoirs.

28) *Question : Rappel sur le tri sélectif, les déchets non récoltés régulièrement (gravats, fibro-ciment...) et le stationnement interdit sur les trottoirs étroits.*

R : Un rappel des règles du tri sélectif sera étudié en commission d'information.

**Cimetières :**

29) *Question : Cette commission est-elle dissoute ? Dans la négative un représentant de la « minorité » doit en être membre.*

R : Cette commission n'est pas dissoute, c'est une émanation de la commission des travaux. Un membre de la minorité sera désigné lors de la prochaine commission.

**Informations du Maire :**

- Monsieur Piollet donne lecture du Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

**Départ de Madame DRU-GENTHIER à 21h45**

- Madame AUBERT informe l'assemblée de l'ouverture de la piscine de l'Isle-Adam/Parmain.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**



Roland GUICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roland Guichard', written over a faint background.

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise